



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

D 2025-002

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉCISION DU MAIRE

portant sur

**la demande de fonds de concours mobilités douces de la CABBALR
ainsi que la subvention mode doux du Département du Pas-de-Calais**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code des Communes et le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20.01.06 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 relative à la délégation de pouvoirs au Maire consentie en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est possible de solliciter un fonds de concours « Mobilités douces » auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane pour la création de voirie de type chaucidou,

Considérant qu'il est possible de solliciter la subvention « Mode doux » auprès du Département du Pas-de-Calais pour la création de voirie de type chaucidou,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commune sollicite la subvention susmentionnée de la CABBALR dans le cadre de la création de voirie de type chaucidou.


Article 2 : La commune sollicite la subvention susmentionnée du Département du Pas-de-Calais dans le cadre de la création de voirie de type chaucidou.

Article 3 : La décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Article 4 : La présente décision sera affichée en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 08 AVR. 2025

Publié le 09 AVR. 2025

Le Maire,

David THELLIER